

Annexe 1

Procédure de Classement des Arbitres par Rang

Approuvé par la C.D.A à la date du 12/06/2019

Objet

- Classer en fin de saison les arbitres des catégories D1, D2 et D3 en supprimant les disparités liées au classement par note.

1°) Affectation :

- Les observations se dérouleront en deux phases.
- Pour l'affectation des arbitres dans les groupes, il sera tenu compte du critère de valeur basé sur le classement de la saison précédente.
- Répartition en début de saison des arbitres D1, D2 et D3 par groupes de 6 ou plus suivant le nombre d'arbitres dans cette catégorie ainsi que du nombre d'observateurs disponibles par phase.
- Pour la phase N°1, la C.D.A. affectera à chaque groupe deux observateurs pour les D1, un observateur pour les D2 et D3.
- Pour la phase N°2, un observateur sera affecté à chaque groupe de D1, D2 et D3 jouant soit pour la place de major, soit pour une descente.

2°) Phase N°1:

- Tous les arbitres D1 sont observés deux fois : 1 fois sur une rencontre de D1 et 1 fois sur une rencontre de D2 par deux observateurs différents.
- Tous les arbitres D2 sont observés 1 fois sur une rencontre de D3.
- Tous les arbitres D3 sont observés 1 fois sur une rencontre de D3.
- L'observateur classe les arbitres de son groupe par rang et envoie son classement au fur et à mesure des observations réalisées au responsable des observations.

3°) Phase N°2 :

D1

- Les deux premiers de chaque groupe de la première phase sont affectés dans un groupe pour la place de major de D1.
- Les deux derniers de chaque groupe de la première phase sont affectés dans un groupe pour la ou les descentes en D2.
- Les arbitres sont observés par un troisième observateur, différent des deux premiers, sur une rencontre de D1.

D2

- Les deux premiers de chaque groupe de la première phase sont affectés dans un groupe pour la place de major de D2 et la ou les montées en D.1
- Les deux derniers de chaque groupe de la première phase sont affectés dans un groupe pour la ou les descentes en D3.
- Les arbitres sont observés par un deuxième observateur, différent du premier, sur une rencontre de D2.

D3

- Les deux premiers de chaque groupe de la première phase sont affectés dans un groupe pour la place de major de D3 et la ou les montées en D2.
- Les arbitres sont observés par un deuxième observateur, différent du premier, sur une rencontre de D3.

Pour chaque catégorie

- Les observateurs envoient leur classement par rang au fur et à mesure au responsable des observations.
- Les autres arbitres seront classés de la place 7 à 12 suivant la place obtenue en 1^{ère} phase pour les arbitres D1 et D2, au-delà de la X^{ième} pour les D3 suivant le nombre d'arbitres D3 observés, sans observation sur la 2^{ème} phase.

4°) Classement des arbitres D1, D2 et D3 :

Phase N°1 :

- Les arbitres sont classés dans un ordre croissant par chaque observateur.
- A chaque place est attribué un nombre de points.
- Un classement intermédiaire est établi à la fin de cette première phase par le responsable des observations.
- En cas d'égalité, pour le groupe de major ou pour le groupe de descente, les critères suivants seront appliqués :
 - 1°) La note du test théorique ou vidéo du stage de mi- saison.
 - 2°) En cas de nouvelle égalité au classement, les ex-æquo sont départagés au bénéfice de l'âge (Maintien dans le groupe de l'arbitre le moins âgé).
- Ce classement ne sera pas diffusé en cours de saison. Il sera communiqué aux arbitres D1 et D2 en fin de saison au même moment que le classement final.
- Un arbitre blessé ou qui n'a pu être observé totalement avant la fin des observations de la première phase ou pour une raison indépendante de la C.D.A. sera classé dernier de son groupe.

Phase N°2 :

- Les arbitres sont classés dans un ordre croissant par l'observateur de la deuxième phase.
- A chaque place est attribué un nombre de points
- A la fin de la saison, l'arbitre qui obtient le plus petit nombre de points est classé major des arbitres D1, D2 et D3.
- Le nombre de montées et de descentes est défini en cours de saison en fonction des besoins par la C.D.A. selon les critères définis ci-dessous.
- Si un arbitre est blessé lors de la deuxième phase ou pour une raison indépendante de la C.D.A. sans possibilité d'être observé, il sera classé dernier de son groupe. Ce cas spécifique sera étudié par la C.D.A. qui décidera soit d'un maintien dans sa catégorie, soit d'une descente dans la catégorie inférieure.

Le classement final se fera de la façon suivante :

- Le classement final se fera sur l'observation de la deuxième phase.

Arbitres D.1

Groupe élite : l'arbitre D.1 classé premier du groupe sera major des arbitres D.1

Groupe descente en D.2 : l'arbitre D.1 classé dernier du groupe descendra automatiquement en D.2

Arbitres D.2

Groupe monté en D.1 : l'arbitre D.2 classé premier du groupe montera automatiquement en D.1

Groupe descente en D.3 : l'arbitre D.2 classé dernier du groupe descendra automatiquement en D.3

Arbitres D.3

Groupe monté en D.2 : l'arbitre D.3 classé premier du groupe montera automatiquement en D.2

Les arbitres D.1 / D.2 / D.3 classés entre la 7ème et 12f place de leur groupe respectif ne seront pas revus en 2ème phase et seront classés en fonction des résultats de la première phase.

- Un arbitre blessé sur l'ensemble des deux phases est maintenu dans sa catégorie, dans la limite d'une saison.

- En cas d'égalité, pour la place de major ou pour une descente, les critères suivants seront appliqués :

1°) La note du test théorique ou vidéo du stage de mi- saison.

2°) En cas de nouvelle égalité au classement, les ex-æquo sont départagés au bénéfice de l'âge (Maintien dans le groupe de l'arbitre le moins âgé).

La C.D.A. prendra ses dispositions dans un cas non prévu dans cette procédure.